

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 juillet 2018

---

DÉMOCRATIE PLUS REPRÉSENTATIVE, RESPONSABLE ET EFFICACE - (N° 911)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 833

présenté par

M. Philippe Vigier, M. Benoit, M. Guy Bricout, M. Christophe, M. Charles de Courson,  
Mme Firmin Le Bodo, M. Lagarde, M. Leroy, Mme Magnier, M. Morel-À-L'Huissier,  
M. Naegelen et Mme Sanquer

-----

**ARTICLE 14**

Rédiger ainsi cet article :

« Au premier alinéa de l'article 69 de la Constitution, après le mot : « Gouvernement », sont insérés les mots : « ou par quarante députés ou quarante sénateurs. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à permettre à l'Assemblée nationale et au Sénat de saisir le Conseil économique, social et environnemental.